



---

Le 6 juillet 2022

---

Chère Collègue, Cher Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil municipal que je convoque le :

---

**Mardi 12 juillet 2022**

**à 19h30**

**Hôtel de ville**

**Salon d'Honneur (1<sup>er</sup> étage)**

---

**Objet**  
Séance du Conseil  
municipal

**Réf.**  
Affaire suivie par  
Betty ALEXANDRE  
T. 01 60 74 64 14  
[betty.alexandre@fontainebleau.fr](mailto:betty.alexandre@fontainebleau.fr)

**Direction**  
**Générale**  
Secrétariat général

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par les lois n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, n°2022-46 du 22 janvier 2022 relative au renforcement des outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique, et par dérogations aux articles L. 2121-17 et L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque membre du conseil municipal peut être porteur de deux pouvoirs.

Les débats du Conseil municipal seront retransmis en direct et en vidéo.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de la réunion.

Selon l'évolution de la réglementation en vigueur, les modalités de la séance pourront évoluer. Une information préalable vous sera communiquée.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Chère Collègue, Cher Collègue, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau



## ORDRE DU JOUR

Liste des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

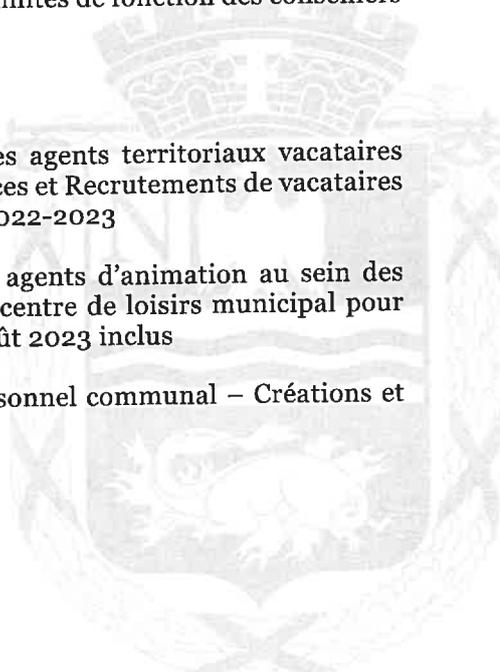
Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2022.

### **1 ADMINISTRATION GENERALE/MARCHES PUBLICS**

- 1.1 Commissions municipales – Désignation des membres
- 1.2 Vote des tarifs hors taxes du marché forain Saint-Louis à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022
- 1.3 Délégation du service public de restauration scolaire et périscolaire - Compte rendu d'activités année scolaire 2020-2021
- 1.4 Avenant n°3 au marché d'aménagement de la liaison cyclable de la gare SNCF de Fontainebleau/Avon au Grand Parquet

### **2 RESSOURCES HUMAINES**

- 2.1 Régime indemnitaire et majoration des indemnités de fonction de M. le Maire et des adjoints au Maire
- 2.2 Régime indemnitaire et majoration des indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués
- 2.3 Emploi de collaborateurs de cabinet
- 2.4 Modification de la rémunération horaire des agents territoriaux vacataires chargés de l'animation hors séjours de vacances et Recrutements de vacataires sports, écoles, médiathèque année scolaire 2022-2023
- 2.5 Renouvellement des postes saisonniers des agents d'animation au sein des services de la Jeunesse « La Nébul' » et du centre de loisirs municipal pour l'année scolaire 2022-2023 et jusqu'au 31 août 2023 inclus
- 2.6 Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Créations et suppressions de postes



### **3 VOIRIE/URBANISME/PATRIMOINE/ENVIRONNEMENT**

- 3.1 Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public de stationnement sur voirie et en ouvrage avec la société Interparking
- 3.2 Tarifs horaires sur le stationnement payant sur voirie, en ouvrage et pour travaux
- 3.3 Avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la Restauration du mur de Ferrare
- 3.4 Protocole technique en vue de la fourniture d'eau de secours – commune de Fontainebleau (77) entre Eau de Paris, la Commune de Fontainebleau, le Service Départemental d'Incendie et de Secours et l'Office National des Forêts dans le cadre de la lutte contre les incendies sur le massif forestier de Fontainebleau – Approbation.
- 3.5 Association Bilan Carbone – Adhésion - Approbation
- 3.6 Demande au Pays de Fontainebleau de prescrire une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Fontainebleau-Avon, uniquement sur la commune de Fontainebleau, pour la réalisation d'aire sportive avec skate-park

### **4 AFFAIRES SCOLAIRES/JEUNESSE/SPORTS**

- 4.1 Règlement intérieur de la Maison des associations :
  - Abrogation de la délibération n°18/113 du 24 juillet 2018 approuvant le règlement intérieur de la Maison des associations à compter de l'année scolaire 2018-2019 - Approbation du règlement intérieur de la Maison des associations à compter du 1er septembre 2022
- 4.2 Règlement intérieur des équipements sportifs :
  - Abrogation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 de la délibération n°11/93 relative à l'approbation du règlement intérieur des équipements sportifs - Approbation du nouveau règlement intérieur des équipements sportifs à compter du 1er septembre 2022
- 4.3 Charte des associations :
  - Abrogation de la délibération n°07/03 du 8 février 2007 relative à l'approbation de la charte des associations - Approbation de la nouvelle charte des associations
- 4.4 Tarifs municipaux- Abrogation de la délibération n°08/153 du 15 décembre 2008 approuvant les tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2009
- 4.5 Approbation du projet éducatif territorial- PEDT 2022/2024
- 4.6 Convention de partenariat dans le cadre de l'événement « Bienvenue à Fontainebleau » édition 2022 – Approbation
- 4.7 Conventions de financement avec les écoles privées Saint Louis et Sainte Marie

### **5 CULTURE**

- 5.1 Adhésion au Pass Culture – Approbation
- 5.2 Partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'Office National des Forêts – Approbation de la convention relative à l'organisation du Festival « Branche & Ciné » – Edition 2022